

Devenez membre de la FLHLMQ

- Association et/ou CCR* rassemblant 100 logements et moins : 25 \$/année
- Association et/ou CCR* rassemblant plus de 100 logements : 50 \$/année
- Locataires au CA d'un office* : 15 \$/année

* Les frais d'adhésion des CCR et des locataires au CA d'un office peuvent être payés par votre office.

Abonnez-vous à nos publications

- Abonnement individuel : 15 \$ pour 2 ans
- Abonnement corporatif : 30 \$ pour 2 ans

Nom de l'organisation _____

Personne contact _____

Titre (président, secrétaire, etc.) _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Tél. _____ Courriel _____

TYPE ET NOMBRE DE LOGEMENTS REPRÉSENTÉS PAR VOTRE ORGANISATION

Nombre de logements pour personnes âgées : _____

Nombre de logements pour familles : _____

Nombre de logements pour pers. handicapées : _____

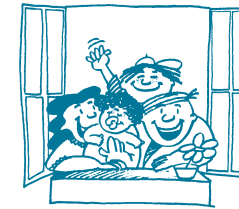
**POUR EN SAVOIR PLUS,
N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER !**



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

2520, av. Lionel-Groulx, local 202, Montréal (Québec) H3J 1J8

(514) 521-1485 (800)-566-9662 télécopieur : (514) 521-6444 info@flhlmq.com www.flhlmq.com



Fédération des locataires d'habitations
à loyer modique du Québec



La voix des
locataires de **HLM**

**Joignez-vous
à nous !**

**65 000 ménages locataires
habitent les HLM du Québec.**

Personnes âgées, familles, personnes seules, toutes et tous partagent des préoccupations et des besoins que doivent entendre notre propriétaire, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les 543 offices d'habitation qui gèrent ces logements.

La FLHLMQ rassemble et représente les locataires de HLM de tout le Québec pour que notre voix soit entendue et respectée.

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal H1J 3J8
(514) 521-1485 • (800) 566-9662 • télécopieur : (514) 521-6444
info@flhlmq.com • www.flhlmq.com

La FLHLMQ est là pour :

- **apporter un soutien** au travail fait par les associations de locataires et les comités consultatifs des résidents (CCR);
- **favoriser l'implication et la prise en charge** des locataires dans les HLM;
- **représenter les locataires** auprès des instances politiques et administratives;
- **promouvoir et défendre les intérêts** des locataires et travailler à l'amélioration de leur qualité de vie.

Depuis 1993, la FLHLMQ est officiellement reconnue par la SHQ et le gouvernement comme la représentante des locataires de HLM du Québec.

Un peu d'histoire

Née en 1993, de l'effort conjoint d'une dizaine d'associations de locataires de HLM, la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec a, au cours des années, réussi à améliorer beaucoup de choses dans les HLM du Québec.

Parmi les grandes campagnes que nous avons menées et dont nous sommes particulièrement fiers, il faut souligner la hausse de la subvention de fonctionnement des associations (de 10\$ à 17\$ par logement par année), le maintien des loyers à 25% du revenu (le gouvernement voulait les faire passer à 30%), l'injection par le gouvernement du Québec de larges sommes pour la rénovation des HLM, l'adoption d'un code de déontologie pour baliser l'action des directeurs et des CA des offices, l'obligation pour les offices de consulter les locataires avant de changer les règlements (pour les animaux par exemple) ou de lancer un programme de travaux majeurs, la création du fonds de financement PAICS pour les projets spéciaux des associations, et la mise sur pied de plus de 150 associations de locataires et CCR au cours des dernières années.

Aujourd'hui, la FLHLMQ regroupe quelque 300 associations de locataires de HLM et comités consultatifs de résidents et de résidentes (CCR) ainsi qu'un bon nombre de locataires au conseil d'administration des offices d'habitation répartis dans tout le Québec.

Les ressources offertes par la FLHLMQ

Le **Bulletin de la FLHLMQ**, publié quatre fois par année et envoyé à plusieurs exemplaires à chacune des organisations membres.

Un site web, **www.flhlmq.com**, rempli d'informations utiles et de références pratiques sur le bon fonctionnement d'une association ou d'un CCR, sur les droits des locataires et de leur organisation, sur les sources de financement possibles pour des projets spéciaux, etc.

Le feuillet **Un bon conseil**, destiné spécifiquement aux représentants des locataires au conseil d'administration des offices.

Un **congrès annuel**, où tous les membres sont invités à venir s'informer, se former et décider des orientations et des actions de la fédération.

Des **journées de formation** pour nos membres dans chaque région du Québec sur les règles de fonctionnement, les travaux majeurs, la déontologie, etc.

Le **soutien** à la mise sur pied et au fonctionnement harmonieux des associations et des CCR.

Une organisation démocratique et représentative

La FLHLMQ est dirigée par un conseil d'administration de locataires représentant les différentes régions du Québec. Le conseil est élu aux deux ans, lors du congrès de la FLHLMQ, où sont conviées toutes les organisations de locataires de HLM du Québec, ainsi que les 1 100 locataires au CA des offices.

Une **équipe dynamique et expérimentée** qui offre ses services dans toutes les régions du Québec.

L'**encadrement** des élections des locataires au CA des offices.

Des **conseils** pour compléter les demandes de financement au PAICS.

Une ligne **1-800** pour répondre directement aux locataires et leurs organisations sur les droits et obligations des offices, les règles de la SHQ, etc.

